

**COMPTE-RENDU DU BUREAU
DU CST DU 2 MARS 2021
EN PRESENTIEL**

Le Bureau du CST s'est réuni le 2 mars 2021 de 14 à 16 heures, en respectant les gestes barrière devenus habituels.

Etaient présents : Michèle et Jean BEAUDRY, Pierre HOLUIGUE, Christian FOULON, Gérard MIQUEL, Gégé MAUREL, Michel RANSOU

Etaient excusés : Didier PROBST, , Alain LACASSIE, Patrick SIMANDIRAKIS, Ghislain LOMBARD

Etaient absents : Jean Paul MARTINS (cause santé), Jean-François RULH, Coralie PERROCHAIN, Françoise POUJET MOLINE.

1 RYTHME DES DOSSIERS DE DEMANDE DE LICENCE 2021 : au 2 mars nous comptons 92 adhérents qui ont demandé le renouvellement de leur licence pour 2021.

Il est expressément demandé aux adhérents de bien vouloir se hâter de renouveler, malgré le COVID.

2 FINANCES : le compte courant est à + 38 235 €. Lors d'une réunion tenue le 22 février, le budget prévisionnel du Club pour 2021 a été revu à la baisse, de manière à justifier une demande de subvention au Fonds de développement de la vie associative (FDVA).

Nos bailleurs de fonds sont les suivants ;

L' ANS (agence nationale du sport, établissement public de l' Etat, qui a délégué à la FFESSM la distribution de ses crédits aux clubs qui le demandent) : pas de dossier en cours pour l'instant.

Le FDVA a été sollicité pour une aide de 2 800 €.

La Région Occitanie offre son aide à l'investissement , charge à nous de lui communiquer nos factures d'achat de matériel avant le mois de septembre 2021.

Demande a été adressée au CIC le 21 février 2021 pour enfin solder les 150 € qui y dorment depuis tant d'années.

Francis LIEUPART a transmis ses propositions pour le budget 2021 du CODEP.

« Bonjour a tous

les demandes de subventions vont être a faire pour l'année 2021.

La pièce jointe n° 1 récapitule les subventions ANS du codep et des clubs pour 2020 (2000 € pour le codep)

La pièce jointe n° 2 correspond à la notification de subvention du conseil départemental pour 2020 (1400 €)

Le codep a touché, en reverssement sur les licences, pour 2020, la somme de 827 €

Le compte du codep est actuellement crédité de 10.000 € et pour 2020, nous avons touché 4227 € de subventions pour 8 jours de formation (au lieu d'une moyenne de 140 jours) .

La pièce jointe n° 3 correspond aux nombres de brevets délivrés par les clubs et le codep pour 2020.

La pièce jointe n° 4 récapitule le bilan des finances et des formations sur sur 12 ans.

Vous pouvez constater que nous n'avons pas grand chose à justifier en terme d'actions, de journées stagiaires et de diplomes délivrés, par rapport aux sommes versées.

Au vu des conditions actuelles et futures, 6 personnes par bateaux, avec un retour à tarbes à 18h il va être difficile de motiver le peu d'adhérents licenciés à ne faire qu'une plongée par jour.

C'est pourquoi je vous propose de ne pas faire de demande de subventions à l'ANS , ni au conseil départemental pour 2021,

sachant que nous allons quand même avoir le reverssement licences par la ffessmpm (même si les licences 2021 sont en baisse). »

Après discussion, il apparaît que le renoncement du CODEP à ces demandes de subvention 2021 est tout à fait justifié.

Toutefois, pour ne pas thésauriser trop de ressources, ce qui pourrait être pénalisant à l'avenir, il serait opportun pour le CODEP de dépenser un peu. Deux pistes sont examinées

1 Il se trouve que le CODEP avait passé une commande groupée de deux valises TIV. Ce matériel, mobilisé pendant deux mois lors des travaux, est difficile à mutualiser. Demande est à faire au CODEP s'il pourrait acheter, pour le compte du CST, une valise TIV (environ 700 €) afin de boucler la dotation des clubs.

2 Il serait opportun que le CODEP prenne en charge une partie du coût des formations d'enseignant dès le niveau d'initiateur, et surtout pour les niveaux 4 et MF1, car ce coût décourage d'éventuels candidats, et l'encadrement vieillit au sein des clubs.

3 PISCINE : tous les entraînements en piscine sont suspendus jusqu'à nouvel avis, du fait de la crise sanitaire.

4 BATEAU : Les frères MARIN (charpentiers de marine/calafats) étant trop occupés, Pierre

IRIGOYEN (mécanicien) et un charpentier de sa connaissance vont organiser un RV avec Jean BEAUDRY, Christian FOULON et Gérard MIQUEL sur place le 8 mars pour étudier les travaux d'entretien. La date du tirage à terre reste à préciser, autour de la seconde quinzaine de mars.

5 SORTIES A HENDAYE EN MARS : David CYPERS propose une sortie d'exploration les week-end des 6/7 ou 13/14 mars. Le bateau peut sortir, à condition que le mécanicien ait pu remplacer un relai défaillant. La réparation ne sera connue que le vendredi 5 mars.

Sous cette réserve, l'effectif serait au minimum de cinq plongeurs payant (cause rentabilité du bateau) et au maximum de quinze personnes à bord (cause COVID). Comme d'habitude, les plongées sont payantes pour tout le monde à 16 ou 20 € chacune, sauf pour les encadrants qui encadrent les membres du CST. La gestion des désistements in extremis est laissée à l'appréciation du DP, libre à lui de voir si les plongeurs présents sont prêts à payer pour les absents de manière à ce que le CST rentre dans ses fonds.

6 ASSURANCES : le cabinet AXA de Cédric PETERSON se charge d'appliquer les décisions du bureau du 1er septembre 2020.

7 SURETE INFORMATIQUE : après discussion, il apparaît que le risque de piratage du site du Club est très limité, et que sa sauvegarde donne des garanties qui apparaissent suffisantes.

Le danger principal vient des intrusions dans les messageries. Rappel est fait d'employer **systematiquement**, dans les envois de mail à des destinataires multiples, le champ de saisie **Cci**, ce qui limite la diffusion des adresses mail desdits destinataires. Il est aussi préférable d'utiliser les adresses protégées :

info@cst-tarbes.fr pour le président et les mails généraux

Sorties mer : sorties@cst-tarbes.fr

Formation : formation@cst-tarbes.fr

Inscription événement : calendrier@cst-tarbes.fr

Voyages : voyages@cst-tarbes.fr

Bio : bio@cst-tarbes.fr

Internet / Web internet@cst-tarbes.fr

Licence plongeur licences@cst-tarbes.fr

comme mentionnées sur la page d'accès au site du CST

8 QUESTIONS DIVERSES :

Un samedi matin devrait être consacré au nettoyage du local, un autre à une bourse d'échange de matériel. Les dates seront fixées dès que nous connaîtrons la date de tirage à terre de l' Hippocampe, ce travail étant prioritaire et mobilisateur des bonnes volontés.

TIV : formation les 13 ou 20 mars, à déterminer à la diligence de Claude BADEE.

9 PROCHAINES PERMANENCES :

le 6 mars Gérard MIQUEL

le 13 mars Gégé MAUREL

le 20 mars Michèle et Jean BEAUDRY

le 27 mars Pierre HOLUIGUE

le 3 avril Gérard MIQUEL

10 PROCHAIN BUREAU : lundi 5 avril 2021, en présenciel si possible, à 14 heures sauf contraintes sanitaires.

Dressé le 3 mars 2021

Le Président du CST
Michel RANSOU